

**COMITE DE QUARTIER « CŒUR DE VILLE »
Mercredi 7 Février 2024**

Présentation du dispositif socio-culturel et point d'information jeunes itinérant AGATH YOU par Stéphane MATHURIN et Sylvie ARNOLD.

« Camion itinérant AGATH'YOU »

Objectifs de l'action :

Mise en lumière du dispositif itinérant AGATH'YOU :

- Accompagnement et accueil du public hors les murs sur les 5 thématiques de l'IJ (engagement citoyen, emploi insertion, prévention santé, mobilité, loisirs) et dans les démarches quotidiennes et administratives pour le Centre Social.
- Renforcement du lien social et le vivre-ensemble en allant vers le public.
- Lutte contre l'isolement et le repli sur soi.
- Lutte contre l'illectronisme et la fracture numérique.

Descriptif

Camion aménagé pour recevoir du public qui va s'installer sur des emplacements stratégiques sur l'ensemble du territoire agathois.

Il sera partagé entre le Centre Socio-Culturel et le Point Information Jeunes.

Ce nouveau service itinérant porté par la Direction Cohésion Sociale et Jeunesse déploiera un ensemble de services adaptés : un café itinérant, un bureau d'accueil personnalisé, un espace numérique, un point d'information famille et jeune, des actions culturelles thématiques à travers des jeux et l'éducation à l'image...

Il interviendra en complémentarité du dispositif Vivons en Forme auprès des collèges et du lycée sur la prévention à la santé, l'équilibre alimentaire...

Il sera un outil complémentaire et d'informations pour les autres directions de la commune et les associations partenaires.

A) VIE QUOTIDIENNE

Demandes récurrentes :

- Stationnement au milieu de la rue durant la journée et nuit : rues de la Châtre, Jean Bart, Saint Maxence.

Réponse :

Le service de la Police Municipale va intervenir.

Pour mémoire, le quartier du cœur de ville fait l'objet d'une attention particulière, notamment pour le stationnement

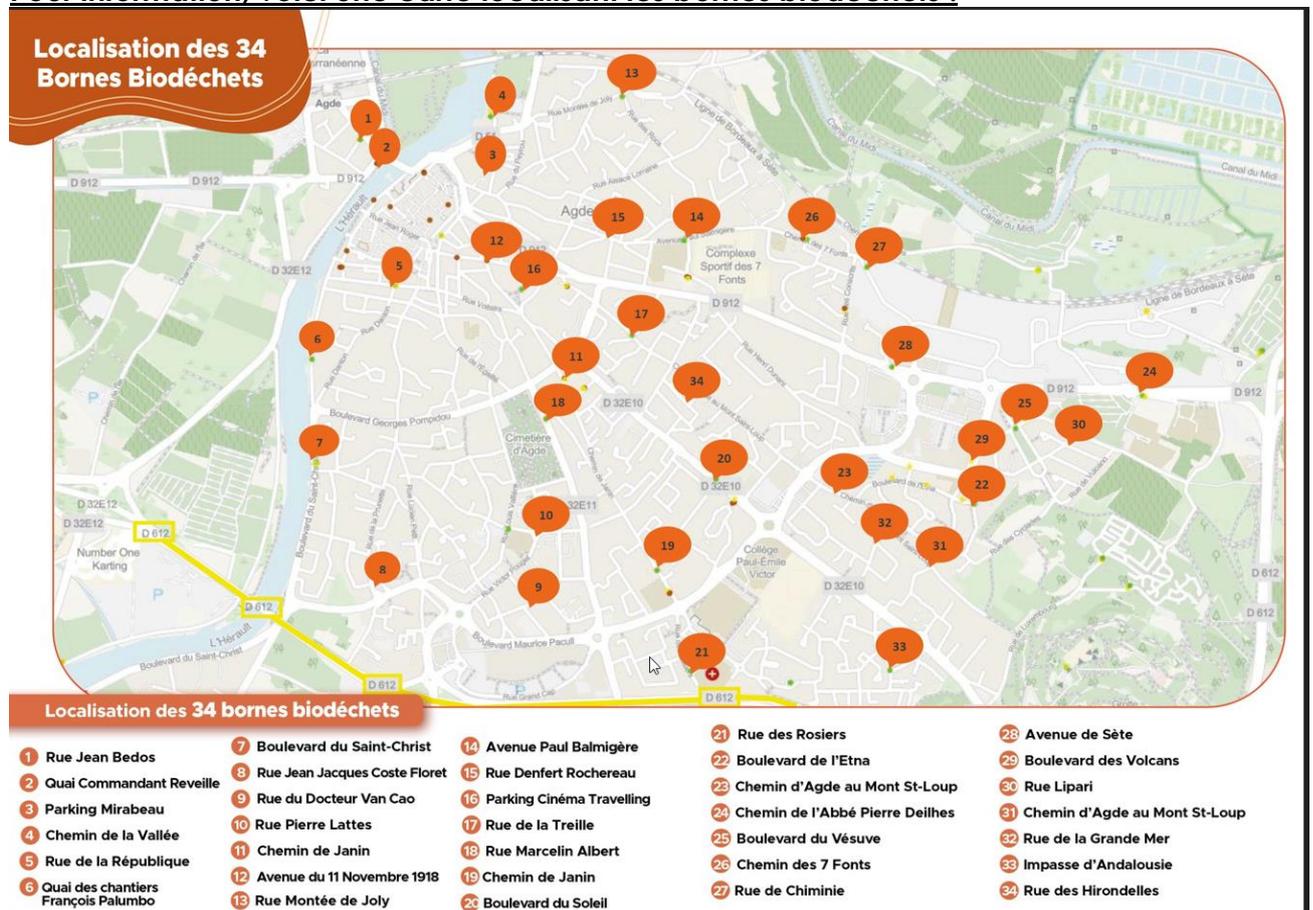
→ 1989 verbalisations en 2023.

- Aucun tri n'est effectué par le secours populaire qui laissent ses débris à côté des conteneurs vers les anciennes halles.

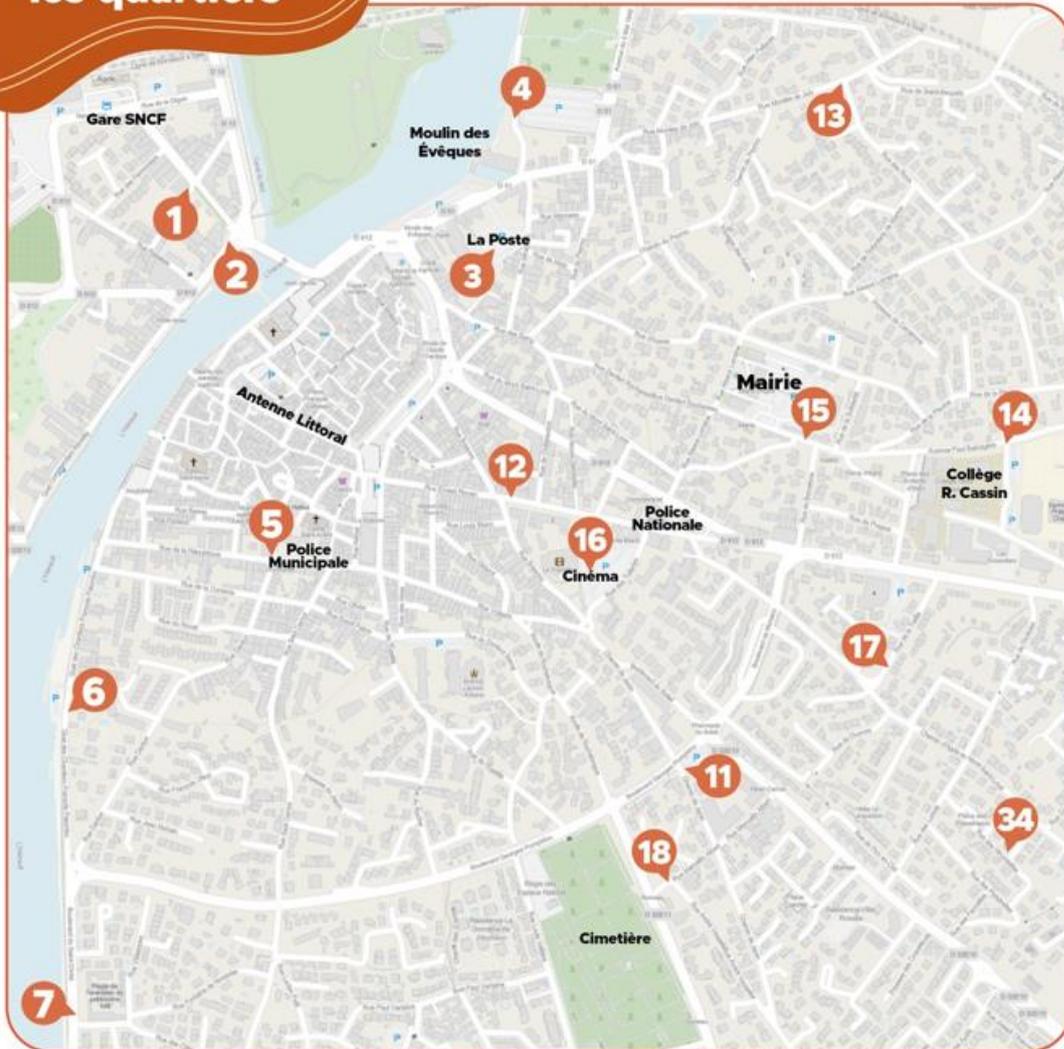
Réponse :

Une campagne de sensibilisation sera effectuée par les services du SICTOM, un agent se déplacera.

Pour information, voici une carte localisant les bornes biodéchets :



ZOOM sur les quartiers



- | | |
|--|--------------------------------------|
| 1 Rue Jean Bedos | 12 Avenue du 11 Novembre 1918 |
| 2 Quai Commandant Reveille | 13 Rue Montée de Joly |
| 3 Parking Mirabeau | 14 Avenue Paul Balmigère |
| 4 Chemin de la Vallée | 15 Rue Denfert Rochereau |
| 5 Rue de la République | 16 Parking Cinéma Travelling |
| 6 Quai des chantiers François Palumbo | 17 Rue de la Treille |
| 7 Boulevard du Saint-Christ | 18 Rue Marcelin Albert |
| 11 Chemin de Janin | 34 Rue des Hirondelles |

Il est relevé durant la réunion que le personnel des déchetteries n'assistent pas les administrés quand ils vident leur véhicule ;

- Ecole Notre Dame toujours ouverte et visitée etc

Réponse :

Ce foncier est privé (Diocèse) et sous compromis avec la société Icade pour une rénovation immobilière, il revient à ces instances d'en assurer la sécurité.

Elles ont été sensibilisées.

Toutefois, un signalement a été fait auprès de la Police Municipale.

- Stationnement rue Honoré Muratet, aux abords de la Cathédrale.

Réponse :

Une tolérance est accordée lors de grandes obsèques, fêtes de Noël.

→ 92 verbalisations : rue H Muratet.

- Place Bessières : tâches d'huile un peu de partout.

Réponse :

Le stationnement est interdit sur cette place, nous allons sensibiliser la société Nicollin pour nettoyer cet espace public

Police Municipale

Demande B01/01/24 : Non-respect de la limitation de vitesse à 30km/heure dans la rue Danton, au niveau de l'entrée du jardin public côté école Jean Moulin

Réponse :

Nous organiserons des points fixes avec la brigade moto.

Demande B02/01/24 : Non-respect des places « arrêt minute » dans la rue Victor Hugo (voir proposition de bornes arrêt minute lorsque l'avenue sera refaite = photo 3).

30 minutes pour les bornes arrêt minute

À compter du 15 mai sur les Bornes Arrêt Minute (BAM) la durée de stationnement autorisée est passée de 20 à 30 minutes. Les conducteurs peuvent désormais laisser leurs voitures garées 30 minutes gratuitement, le temps d'aller acheter leur pain, des cigarettes ou autres... Les 12 BAM sont présentes le long du cours Pierre-Didier. De nouvelles bornes seront installées courant juin place Jules-Nadi, place Charles-de-Gaulle et place Jacquemart.



3

Réponse :

Nous sommes régulièrement sollicités par les commerces à proximité de ces emplacements, et nous y répondons.

Demande B03/01/24 : Un habitant de l'avenue Raymond Pitet (n°5), occupe à demeure, plusieurs places de stationnement. Le voisinage est excédé. Est-ce que la PM peut prendre contact avec cette personne ? cf photos 1 et 2.



Réponse :

Nous vérifierons si le stationnement est abusif (plus de 7 jours).

Espaces verts

Demande B03/01/24 : A l'avenue Victor Hugo, devant le café « Le Royal » le petit espace de végétations est très peu entretenu Quel est son avenir dans le futur ?

Réponse :

Cet espace fera l'objet d'un nettoyage et de complément de plantation.

Divers

Demande B04/01/24 : Pour permettre une meilleure utilisation du parking côté Rive Droite, il serait judicieux de mettre en place un service de passeurs en barque jusqu'à la Place de la Marine (à voir pour la saison).

Réponse :

La mise en place d'un tel service nécessite la réalisation d'études de marché et technique pour aménager des appontements sur les berges. Un tel service a été mis en place, il y a plusieurs années avec le bateau-bus qui remonte l'Hérault mais il n'avait pas été très utilisé.

Demande B05/01/24 : La résidence en construction jouxtant le commissariat, route de Sète, laisse très peu de place pour un trottoir : Est-ce normal ?

Réponse :

Oui, il s'agit d'une construction dite à l'alignement de la parcelle privée comme sollicité par le PLU. Le trottoir a toujours eu cette largeur, ce n'est pas le projet qui l'a impacté.

Le nouveau bâtiment s'aligne sur sa limite de propriété.

Demande B06/01/24 : Le dépôt d'encombrants est toujours très présent en centre-ville : Ne pourrait-on pas revoir l'organisation ?

Exemple :

- square Pichère / autours de la Mairie du Cœur de Ville.

- le magasin MBK laisse toujours ces cartons sur le trottoir.

Réponse :

- après qu'une procédure soit engagée, les encombrants sont enlevés.
- un agent du SICTOM se déplacera chez le commerçant pour le sensibiliser et lui demander de porter ses cartons à la déchetterie.

Demande B07/01/24 : Afin d'éviter que des personnes réparent leurs véhicules sur la chaussée ou sur les places publiques, ne pourrait-on pas créer un garage solidaire ?

Réponse :

Concernant cette demande, la personne qui souhaite être à l'initiative de la création d'un garage solidaire devra être dirigée vers les services gérés par Monsieur Didier LAPORTE, dans le cadre du contrat de ville.

Les locaux se situent dans la rue Jean Roger.

Demande B08/01/24 : Ne pourrait-on avoir un « suivi général » des demandes que le comité adresse au numéro vert ?

Réponse :

Le responsable du Centre Technique Municipal enverra la liste des numéros verts à l'assistante administrative de Monsieur FREY une fois qu'ils seront tous clôturés pour les faire suivre au secrétaire du comité.

Questions diverses en cours de réunion :

- le passage des vélos sur la passerelle qui mène au château laurains occasionne des nuisances sonores.
- le mur d'enceinte du cimetière s'effrite.
- à la sortie du Théâtre Agathois, au départ d'un ralentisseur, la voirie s'affaisse.
- les joints de dilatations sur la pont des maréchaux sont très glissants pour les cyclistes.
- devant l'école Jules Ferry, il manque des poteaux métalliques.

SECURITE

Etat des verbalisations dans ce quartier :

- Domaine « Code de la route » : 99
- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 49
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 30
- Domaine « Divers » : 98
- Domaine « environnement » : 236

Rue Gohin : une femme déséquilibrée perturbe le quartier avec ses cris et les aboiements de son chien.

B) GRANDS TRAVAUX :

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

RÉHABILITATION DE LA PROMENADE-TRAVAUX EN COURS

Rappel du programme :

Le projet prévoit la requalification de la rue du 4 Septembre, rue Richelieu et rue J.J. Rousseau, sur près de 20 000 m².

La mise en conformité et le renforcement de l'ensemble des réseaux humides et secs.
L'effacement ou la mise en discrétion des réseaux aériens.
Le réaménagement qualitatif des surfaces par l'emploi de matériaux basalte, calcaire et bétons architecturaux.
La création de larges espaces végétalisés.
Le renouvellement du mobilier d'éclairage public.
La piétonisation de la majeure partie des espaces requalifiés.
La création d'un parking souterrain.

Avancement des travaux "rue du 4 septembre" :

Démarrage des travaux en novembre 2022.

Travaux réalisés à ce jour :

- La dépose des terrasses,
- La mise en conformité des branchements particuliers d'eau et d'assainissement,
- La validation par Enedis du projet de mise en esthétique,
- La validation définitive du permis d'aménager conformément aux prescriptions des A.B.F,
- Réalisation des revêtements de surface sur la phase 1.

Travaux en cours :

- Sur la phase 1, les plantations, la pose du mobilier d'éclairage, le nettoyage et l'imperméabilisation des matériaux de surface.
- Aujourd'hui, les travaux se poursuivent sur la phase 2 (rue J.J. Rousseau), ils consistent à reprendre les réseaux humides, réaliser les emmarchements et les jardinières et enfin, les revêtements de surfaces viendront requalifier l'espace.
- La livraison est envisagée pour juin 2024.

Sur la Phase 3 Promenade Nord (parking)

- L'égagage, la transplantation des arbres ont été réalisés en octobre 2023.
- Dans un même temps, les travaux d'archéologie sont en cours sur cet espace pour une durée de 4 mois.
- En juin 2024, débuteront les travaux du parking sous-terrain pour une durée de 12 mois.
- Les travaux sur cette phase se termineront par les revêtements de surface pour une livraison estimée à l'été 2025

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des Services Techniques

VALORISATION ET EMBELLISSEMENT DES PARCS ET JARDINS DE LA VILLE

Notre ville s'inscrit pour une large part au centre d'un environnement de verdure qu'il nous appartient de conserver, d'entretenir et de mieux valoriser. Dans cette optique, la Municipalité souhaite mettre en réseau l'ensemble des parcs et jardins qui structurent le territoire communal et ont vocation à accueillir du public. Cela va s'organiser avec la mise en place d'une labellisation et signalisation commune ainsi que la gestion des sites par une équipe exclusivement dédiée.

Seront concernés par ce programme global de valorisation et d'embellissement :

- **Le Parc de Belle-Isle.** Avec l'élargissement du périmètre du centre historique à la rive droite de l'Hérault, le Parc de Belle-Isle s'inscrit comme un poumon vert au centre de la cité. Depuis l'an dernier, il fait l'objet d'une restauration d'ensemble afin que le public puisse se réapproprier cet espace.

- **Le Parc-Lano.** L'ensemble des masses végétales du parc sera repensé avec des plantations caractéristiques pour constituer des ambiances différentes au gré de la promenade. Un parcours sportif autour du plan d'eau sera créé, avec la mise en place d'espaces de repos et de pique-nique ainsi que la rénovation des deux passerelles, en bois, emblématiques des lieux.

- **Le Petit Bois de l'Île des Loisirs.** Aujourd'hui entièrement sanctuarisé, il sera réhabilité en espace de loisirs. Ce projet se caractérise par la conservation et l'embellissement des arbres existants, des entrées signalées par une placette circulaire, la création d'un parcours sportif et d'une aire de jeux.

- **La Pinède de l'Agenouillade.** La Ville va embellir la partie végétale du lieu en valorisant la pinède autour de la chapelle. L'ensemble des arbres de cette pinède sera mis en valeur et l'estrade en béton existante sera rehaussée d'un kiosque à musique pour contribuer l'animation du site.

- **Le jardin public de Lachaud.** Ce jardin public est situé dans la continuité de la place de l'Abbé Dolques qui va être réaménagée dans la continuité de l'espace Lachaud. Il est un des espaces verts emblématique et historique du centre-ville et accueille la crèche Françoise Dolto et la maternelle Jean Moulin. Il nécessite aujourd'hui d'être restructuré. Les cheminements piétons qui desservent ces établissements doivent être refaits, les jardins et plantations rénovés. Ce jardin doit conserver sa vocation ludique. Ainsi des jeux d'enfants adaptés seront intégrés à cet embellissement végétal.

- **Le Parc de la Grande Conque.** La Ville a engagé une étude de restructuration et de mise en valeur du site. L'ensemble des cheminements existants sera repensé et rendu perméable. Ils permettront une lecture patrimoniale du lieu avec la mise en exergue de particularités géologiques, ainsi que la préservation des plantes endémiques.

- **La Pinède des Arènes.** Le parcours santé qui animait le site à l'époque sera recréé.

- **Les Monts Saint-Loup et Saint-Martin.** Ces espaces naturels remarquables, administrés par l'Office National des Forêts, nécessitent une gestion forestière en lien avec tous les enjeux environnementaux notamment la considération de leur dimension ludique. La volonté de la commune est de rendre visible le volcan depuis l'extérieur, de maintenir l'identité forestière du massif et de minimiser l'impact de sa fréquentation en encadrant les circulations sur des trajets officialisés, balisés et thématiques (parcours sportifs, pédagogiques, de promenades ou contemplatifs).

- **Le Bois de la Tamarissière.** Après le réaménagement en cours du fait de la modernisation du camping, le Bois de la Tamarissière sera rouvert au public en automne et en hiver.

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

PPI VOIRIE

Des investissements majeurs sur la voirie communale

Réfection de 50 kilomètres en 3 ans

Agde dispose d'un réseau routier très étendu avec plus de 200 km de voiries dont, certaines très fréquentées et donc dégradées en raison notamment de la fréquentation touristique.

Aussi, la Municipalité a décidé d'accroître sa capacité d'investissement en doublant les crédits consacrés chaque année à l'entretien et la restructuration de son réseau. En 2024, 2025 et 2026, un programme d'investissement annuel de 3 millions d'euros va ainsi être mis en œuvre permettant la reprise de pas moins de 50 km de voirie, soit un quart du réseau routier du territoire.

Ce niveau d'investissement sera réparti sur les 3 îlots de la commune. Pour ce faire, un diagnostic complet a été réalisé afin de hiérarchiser l'état de vieillissement des infrastructures voiries et réseaux. Les conclusions de cette étude ont servi de base afin d'arbitrer les chantiers à venir et d'optimiser les choix techniques et le coût des travaux.

Au-delà des voiries fortement dégradées imposant une intervention, le choix de prioriser certaines voies a été dicté par le niveau de fréquentation, la desserte des équipements publics, des services et commerces et la cohérence des continuités de déambulation voirie et piétonne. Une attention particulière sera portée sur l'ensemble des éléments constituant le paysage associé à ces voies. Ainsi le mobilier urbain, l'éclairage public, les espaces verts et la signalisation seront considérés. La singularité de chaque îlot a également été prise en compte.

Sur Agde, les opérations d'entretien seront réparties sur les voies secondaires et trottoirs. Sur le Cap d'Agde, l'investissement se portera plus particulièrement sur les axes majeurs notamment les voiries périphériques au port. Sur le Grau d'Agde, c'est l'ensemble des voiries qui constituent le cœur historique du quartier qui bénéficiera d'un investissement d'une ampleur inédite. Ce réaménagement de la voirie concernera particulièrement des axes se situant dans le prolongement de la route de Saint-Vincent et qui permettent d'irriguer l'ensemble du quartier.

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des Services Techniques

PASSERELLE

Le projet de la Passerelle et l'encorbellement du Moulin des Evêque est bien engagé. La passerelle sera structurée sur le principe d'un espace partagé entre piétons et cyclistes, elle s'intégrera parfaitement sur son site d'implantation. La structure sera en acier avec un revêtement bois pour être en conformité avec l'aménagement déjà réalisé sur le quai de la Calade. Sa portée sera de 85 m pour une largeur de 5 m.

Cet ouvrage franchira le fleuve sans aucun ancrage dans son lit, les appuis sont envisagés uniquement sur les berges.

Coût prévisionnel du projet : 5 000 000 €

Présents :

S FREY, L BENTAJOU, S VIALE, C GUILHOU, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L DUBOIS, C MANCEAU, L LAROSE,
S FRANCES, J LOPEZ,

Comité de quartier :

COUTURIER André, GOUBLER Raymonde, KAYSER Christophe, LIONTI Valérie, MALVESY Blanche, MOUYSSET
Blandine, PENICAUD Patrick, SENABRE Serge, THIRANT Fabrice.

Absentes excusées :

ANDRIEU Olivier, BAYSSE CHOQUE Arlette, BELAMAN Virginie, BROWNE Jaonna, CATANZANO Joséphine,
DERNI Zinep.

Absent non excusés :

BOURUMEAU Philippe, DECAMPS Agnès, DEGRANGE Gérard.